4. Durée de vie conventionnelle :

35 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT (en kWh cumac/m² d'isolant)					
2,5 m² K/W ≤ R < 5 m² K/W (uniquement pour des actions engagées avant le 1er janvier 2008)			R ≥ 5 m² K/W		
Zone climatique	Energie de chauffage		Zone climatique	Energie de chauffage	
	Electricité	Combustible		Electricité	Combustible
H1	1 100	1 700	H1	2 400	3 800
H2	900	1 400	H2	2 000	3 100
H3	600	900	H3	1 300	2 100

X

SECTEUR d'activité	FACTEUR thermique
Bureaux	0,5
Enseignement, commerces, hôtellerie, restauration.	0,6
Santé	1,1

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EN-02**

Isolation des murs par l'intérieur

1. Secteur d'application :

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale inférieure à 5 000 m².

2. Dénomination :

Mise en place d'un doublage isolant (complexe ou sur ossature) de résistance thermique R ≥ 2,4 m² K/W sur murs existants.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les isolants ont une certification ACERMI ou des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes établies par un mode de preuve légal dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord instituant l'Espace économique européen ou en Turquie.

Les isolants doivent être mis en œuvre selon les DTU 26.1 ou 52.1 ou en sous face selon les règles de l'art ou avis technique.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle :

35 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT (en kWh cumac/m² d'isolant)					
1,2 m² K/W ≤ R < 2,4 m² K/W (uniquement pour des actions engagées avant le 1er janvier 2008)			R ≥ 2,4 m² K/W		
Zone climatique	Energie de chauffage		Zone climatique	Energie de chauffage	
	Electricité	Combustible		Electricité	Combustible
H1	1 700	2 700	H1	3 900	6 100
H2	1 400	2 200	H2	3 200	5 000
H3	900	1 500	H3	2 100	3 300

X

SECTEUR d'activité	FACTEUR thermique
Bureaux	0,5
Enseignement, commerces, hôtellerie, restauration.	0,6
Santé	1,1